



Arcachon
expansion

TOURISME CONGRÈS ANIMATION CULTURE COMMERCE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOV

ID : 033-439504960-20221215-2022121512-DE

BASSIN
D'ARCACHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 15 décembre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, CAVOLI, MONS, URIOT, FANARA

Pouvoirs :

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mr Patrice BEUNARD
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mme Catherine CASSOT
Mr PUJOL a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DELEPAUX a donné POUVOIR à Mr Nicolas SOULIER

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, MARTINERIE, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

DELIBERATION N°2022121512 : ANNULATION SALON DES ANTIQUAIRES

Le salon des antiquaires 2022 devait se dérouler au Palais des Congrès.

Cet évènement a été annulé.

Des négociations ont été entamées pour trouver un accord avec le client.

Dans ces conditions, je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. LUMMEAUX demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ACCORDER un geste commercial en ne facturant pas comme prévu dans nos CGV la totalité du montant mais d'accorder à ce client ARTEFAKT7 une remise gracieuse de 50% sur les frais engagés (uniquement sur les locations d'espaces exploités).
- De ne laisser à la charge du client que la somme de 11 760 € TTC soit 9 800 HT conformément au titre n°587 émis.
- D'annuler le titre 143 d'un montant de 21 258.60 € TTC soit 17 715.50 € HT
- AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 15 décembre 2022

Bernard LUMMEAUX
1er Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

